Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260521-TH_DCM_2026_52-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mai 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
15 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 11
Excusés 0
Votants 11

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-52

Requalification du cours d'eau de St Liffard : Convention avec Eaux et Vilaine

Dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau, Eaux et Vilaine travaille sur la requalification - renaturation des cours d'eau affluents des rivières. Le ruisseau dit de « Saint Liffard » se jette dans la « Fontaine Courgeon ». Il traverse 3 parcelles municipales (ZS0029 exploitée par le GAEC Beaumont Férard, ZS0125 et ZS0030 sur lesquelles sont stockées des matériaux de voirie et la pompe de relevage du système d'assainissement collectif). Il convient de signer les conventions pour permettre ces travaux :

Parcelle ZS0029 :
- Travaux sur 50 m linéaires
- Elagage des branches basses
- Réhaussement du fond de ruisseau de 60 cm et rechargement en granulats pour apporter de la rugosité et un fond résistant à l'érosion

Parcelle ZS0125 :
- Elagage de branches et trouée dans la haie de conifères
- Travaux sur 34 m linéaires
- Débusage du ruisseau
- Terrassement d'un fond de vallée sur une largeur permettant l'entretien avec la tondeuse (ruisseau à sec sur une bonne partie de l'année)
- Création d'un ruisseau sur 80 cm de large et 20 cm de profondeur et réalisation d'un enrochement en sortie de buse
- Fourniture et pose d'un ouvrage de franchissement (passerelle) si nécessaire

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :
- Valide les travaux de renaturation du cours d'eau de Saint Liffard tel qu'ils sont présentés
- Valide les conventions proposées par Eaux et Vilaine
- Autorise le Maire à les signer

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)